



Assemblée générale

Distr. limitée
10 août 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Dix-neuvième session

7-11 août 2017

Point 2 i) de l'ordre du jour

Demands adressées au Comité consultatif en application

des résolutions du Conseil des droits de l'homme

Demands actuellement examinées par le Comité

Activités des fonds voutours et leurs incidences

sur les droits de l'homme

M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M^{me} Laurence Boisson de Chazournes, M. Lazhari Bouzid, M. Mario Luis Coriolano, M. Ion Diaconu, M^{me} Karla Hananía de Varela, M. Mikhail Lebedev, M. Xinsheng Liu, M. Kaoru Obata, M^{me} Mona Omar, M^{me} Katharina Pabel, M^{me} Anantonia Reyes Prado, M. Changrok Soh, M. Ahmer Bilal Soofi, M. Imeru Tamrat Yigezu, M. Jean Ziegler : projet de mesures à prendre

19/... Activités des fonds voutours et leurs incidences sur les droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 34/3 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport intermédiaire du Comité consultatif sur les activités des fonds voutours et leurs incidences sur les droits de l'homme, et a prié le Comité consultatif de lui présenter un rapport final sur la question à sa trente-neuvième session, pour examen,

1. *Désigne* comme membres du groupe de rédaction les membres du Comité consultatif suivants : M. Alsheddi, M. Coriolano, M. Diaconu, M. Lebedev et M. Ziegler ;
2. *Note* que le groupe de rédaction a élu M. Coriolano Président et M. Ziegler Rapporteur ;
3. *Note également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;
4. *Salue* l'active participation aux débats d'experts extérieurs ainsi que l'échange de vues très riche qui a eu lieu, et constate que les débats ont apporté de précieuses contributions qui seront très utiles aux travaux du groupe de rédaction ;
5. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme de prolonger le délai prévu pour lui permettre d'approfondir ses travaux, et de prier le Comité consultatif de soumettre son rapport final au Conseil à sa quarantième session ;



6. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme d'envisager d'adopter la décision suivante :

« Le Conseil des droits de l'homme prend note de la recommandation du Comité consultatif relative à l'état d'avancement du rapport sur les activités des fonds voutours et leurs incidences sur les droits de l'homme, et prie le Comité consultatif de lui soumettre le rapport final à sa quarantième session. ».
